



Municipalité de Sainte-Élisabeth

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

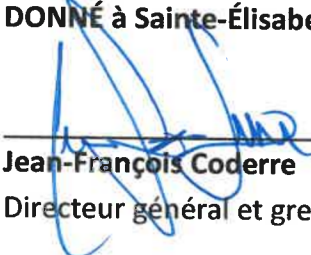
➤ Le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, lors de la séance ordinaire tenue le **17 août 2026**, au **2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth**, a adopté le règlement numéro **558-2026**, comme suit :

Règlement numéro 558-2026 – Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

➤ Toutes personnes intéressées de prendre connaissance dudit règlement peuvent le consulter aux heures habituelles de bureau au **2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth** ou sur le site internet de la Municipalité : <https://ste-elisabeth.qc.ca/>

➤ Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 19 août 2026



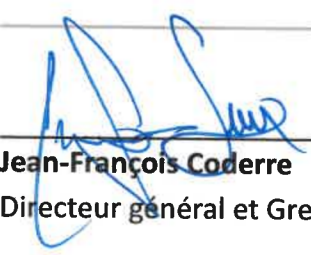
Jean-François Coderre

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, **Jean-François Coderre**, Directeur général de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **19 août 2026**, entre **9 heures et 11 heures**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **19 août 2026**.



Jean-François Coderre

Directeur général et Greffier-trésorier